

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Exportations : le nouveau dispositif d'accompagnement de l'ANPI

Georges-Maixent NTOUOUME-NDONG
Libreville/Gabon

Augmenter la part d'exportation hors pétrole. Tels sont les challenges que notre pays se donne dans les prochains mois. Pour y arriver, l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI) croit savoir que l'érection d'un bureau des exportations en République gabonaise peut être un atout. Il fallait donc à l'ANPI de vulgariser, sensibiliser et surtout informer les opérateurs, potentiels exportateurs, sur le dispositif d'accompagnement du bureau de développement des exportations en son sein. C'était à la faveur d'une rencontre tenue le jeudi 20 février dernier.

Tout est parti de deux faits, explique Moustapha Boussougou, directeur de l'Entrepreneuriat et de l'accompagnement des entreprises. En premier lieu, le manque d'un dispositif intégrant un portefeuille de services dédié à l'exportation. Dans un deuxième temps, le faible taux de Petites et moyennes entreprises (PME) qui exportent.

" Ces deux faits nous ont poussés à avoir un adressage efficace des entreprises qui souhaitent exporter ou qui sont potentiellement exportatrices ", a-t-il indiqué.

Ce qui change, c'est que dorénavant, au sein de l'ANPI, il existe un dispositif intégré, c'est-à-dire qui apporte une expertise précise pour les entreprises souhaitant exporter en termes d'information, conseils pratiques, accom-



Photo: D.R

Les opérateurs économiques, potentiels exportateurs, édifiés sur le bien-fondé d'un bureau des exportations

pagement. Mais également la présence d'autres administrations qui viendront se greffer à l'agence, permettant aux potentielles entreprises exportatrices de bénéficier des services d'appui

et d'orientation vers l'extérieur. Il faut savoir que le bureau des exportations a pour vocation de structurer, et surtout de faciliter toute la procédure vers l'exportation, mais également

la mise à niveau des entreprises locales pour qu'elles puissent non seulement assumer leur rôle de leadership mais aussi la compétitivité par rapport à la menace des entreprises étrangères.

Les transitaires mis au pas !



Photo: D.R/L'Union

Les opérateurs en règle ont repris du service.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

LA Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) a publié, le 21 février dernier, sur instruction du ministre de l'Economie et des Finances, Jean-Marie Ogandaga, la liste des commissionnaires en douane suspendus d'activité, en application des dispositions du Code des douanes. Depuis ce jour-là, certains commissionnaires ont procédé à la régularisation de leur situation administrative. Il s'agit de : Getraco, Itrama, Sotamac, Trans

Obany, Apetrac, Tata Shipping, Delta Transit, Formalis, Somatrans, Soga Transit, Kamila Sarl, Transgab, TLC, Universal Transit, Sunson Logistics, Catramac, TMT, Sept, Transit 2000, SGTA, Sotrasgab, Gsez, Mineral Port, Gsez Port, Sogatt et TCH Gabon.

Le ministère de l'Economie et des Finances a invité, une nouvelle fois, les opérateurs identifiés dans la liste des commissionnaires en douane suspendus d'activité, à fournir tous les éléments nécessaires, en vue de la régularisation de leur situation administrative.

Industrie pharmaceutique : de l'ordre dans les circuits de distribution

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LES variations d'Autorisations de mise sur le marché (AMM) des médicaments à usage humain en zone Cemac sont au centre d'un atelier technique, depuis lundi 24 février dernier à Libreville.

Parmi les objectifs spécifiques poursuivis par les 24 experts nationaux réunis à cet effet, il y a l'élaboration d'un rapport consolidé de l'état des lieux de l'évaluation du dossier y lié. Mais aussi d'un projet consolidé de lignes directrices relatives aux variations des AMM dans la sous-région d'Afrique centrale. L'Autorisation de mise sur le marché est l'accord donné à un titulaire des droits d'exploitation d'un médicament fabriqué industriellement, pour qu'il puisse l'introduire dans les circuits commerciaux, conformément à la réglementation en vigueur. Coordonnateur sous-régional pour l'harmonisation des politiques pharmaceutiques nationales (PPN) en Afrique centrale,



Photo: DR

Les experts commis à la réflexion sur les Autorisations de variations de mise sur le marché des médicaments en zone Cemac.

Dr Bertrand Aimé a, d'emblée, rappelé que c'est à Libreville qu'a eu lieu l'adoption de la Politique pharmaceutique commune (PPC) des pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cemac), sous le haut patronage du président Ali Bongo Ondimba. Avec pour objectif principal de mettre à la disposition de la population de la sous-région, des médicaments de bonne qualité, sûrs, efficaces et à moindre coût. Ouvrant solennellement les travaux, le directeur de l'Agence du médicament du Gabon a relevé les efforts déployés par le gouvernement gabonais, dans l'objectif d'améliorer le secteur de l'industrie pharma-

ceutique. "L'implémentation des variations par les laboratoires, après validation des autorités nationales réglementaires, est un processus important et capital dans la surveillance du marché", a indiqué Dr Edwige Okouyi-Ndakissa.

Consultant auprès de l'Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale (Oceac), le professeur Locher François a été sélectionné à la faveur d'un appel à manifestation d'intérêt, dans le cadre de la mission de consultance soutenue par la Banque mondiale. Aussi, doit-il aider les experts nationaux à atteindre les objectifs escomptés.